



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

prestations en espèces

Question écrite n° 23912

Texte de la question

M. Jean-Pierre Balligand appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'indemnité forfaitaire à la charge du tiers responsable fixée par l'article 9 de l'ordonnance du 24 janvier 1996. Il lui demande la nature juridique exacte de cette indemnité et son mode de recouvrement et si celle-ci doit être fixée par le juge correctionnel ou recouvrée ensuite conformément au code de la sécurité sociale.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Balligand](#)

Circonscription : Aisne (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23912

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 janvier 1999, page 278